

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 16 janvier 2018 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

**1.1 Mot du maire**

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

**2018-01-01**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2018-01-02**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités  
1.4.1 Remise des prix « Maison en fêtes »**

**2018-01-03**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de décembre 2017**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2017. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 108 014,00 \$.

Adoptée

**1.6 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an**

## **1.7 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil**

### **Avis de motion du règlement # 461-18 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2018**

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 461-18 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2018* sera adopté.

**2018-01-04**

### **Adoption du projet de règlement # 461-18 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2018**

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le projet de règlement # 461-18 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2018* tel que présenté.

Adoptée

**2018-01-05**

### **Augmentation du salaire de Mme Céline Béland, des élu(e)s et des pompiers**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à la majorité des membres présents

M. Patrick Delisle s'abstient de voter

Qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le salaire de Mme Céline Béland et des élu(e)s soit indexé de 1,4 % alors que le salaire des pompiers soit haussé de 0,25 \$/heure.

Adoptée

**2018-01-06**

### **Subvention annuelle à l'O.T.J. de 14 000 \$ plus 400 \$ pour le carnaval**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la subvention annuelle de 14 000 \$ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre en plus de 400 \$ pour le carnaval. Avec cette subvention, la municipalité procède directement au paiement mensuel du préau de 700 \$ à la Caisse populaire. Ainsi le versement restant à effectuer à l'O.T.J. est de 14 400 \$ - (12 x 700 \$) = 6 000 \$.

Adoptée

**2018-01-07**

### **Don de 500 \$ au comité Artisanat et Loisirs pour l'année 2018**

Il est proposé par M. Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 500 \$ à l'O.T.J. pour la location de leur local par le comité *Artisanat et Loisirs* pour l'année 2018.

Adoptée

**Publicité dans le feuillet paroissial de Rivière-à-Pierre pour un montant de 100 \$**

**2018-01-08**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 100 \$ soit versé à la Fabrique de Rivière-à-Pierre pour de la publicité dans le feuillet paroissial en 2018.

Adoptée

**2018-01-09**

**Don de 100 \$ à l'O.P.P. de l'école Saint-Cœur-de-Marie pour l'année 2018**

Il est proposé par M. Jason Gauvin Landry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100 \$ à l'O.P.P. de l'école Saint-Cœur-de-Marie pour l'année 2018.

Adoptée

**2018-01-10**

**Don de 400 \$ à la FADOQ pour l'année 2018**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 400 \$ à la FADOQ pour l'année 2018 et ce, en tenant compte du regroupement de l'A.F.É.A.S. et de la FADOQ qui prend en charge les activités de l'A.F.É.A.S. tel que, entre autres, le bal des mariés.

Adoptée

**2018-01-11**

**Don de 200 \$ à Recherche et Sauvetage Rivière-à-Pierre pour l'année 2018**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200 \$ à Recherche et Sauvetage Rivière-à-Pierre pour l'année 2018.

Adoptée

**2018-01-12**

**Don de 50 \$ pour le Gala 2018 de l'école secondaire Louis Jobin**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ à l'école secondaire Louis Jobin pour son gala 2018.

Adoptée

**2018-01-13**

**Commandite de 50 \$ pour l'achat d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants 2018 de l'école secondaire Louis Jobin**

Il est proposé par M. Jason Gauvin Landry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ pour l'achat d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants 2018 de l'école secondaire Louis Jobin.

Adoptée

**2018-01-14**

**Don de 100 \$ au comité d'aide aux élèves de l'école secondaire Louis-Jobin**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 100 \$ soit versé au comité d'aide aux élèves de l'école  
secondaire Louis-Jobin pour 2017-2018.

Adoptée

**2018-01-15                    Don de 50 \$ à l'Arc-en-Ciel dans le cadre du programme Collation  
Santé Portneuf**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 50 \$ soit versé à l'Arc-en-Ciel dans le cadre du  
programme Collation Santé-Portneuf pour 2018.

Adoptée

**2018-01-16                    Don de 50 \$ à Carrefour FM Portneuf**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser un montant de 50 \$ à Carrefour FM Portneuf pour l'année 2018.

Adoptée

**2018-01-17                    Publicité dans la revue « Au fil de l'an 2018 »**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la somme de  
125,00 \$ avant taxes aux Impressions Borgia Inc. pour de la publicité dans  
la revue « Au fil de l'an 2018 ».

Adoptée

**2018-01-18                    Ajustement du salaire de la directrice générale adjointe**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à la majorité des membres présents

M. Patrick Delisle s'abstient de voter

De modifier le contrat de travail de la directrice générale adjointe, Mme  
Mélanie Vézina, de sorte que son salaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit haussé  
de 0,50 \$, tenant compte de ses charges de travail additionnelles et  
d'autoriser le maire à procéder à la signature du contrat de travail modifié  
de Mme Vézina. Ce contrat est valide pour les années 2018, 2019 et 2020.

Adoptée

**2018-01-19                    Politique sur les appareils électroniques**

Considérant que la municipalité de Rivière-à-Pierre fournit au maire et aux  
employés divers appareils électroniques pour leur usage;

Considérant que ces appareils sont vite désuets et qu'il est dispendieux de  
les remettre à niveau pour qu'ils soient réutilisés par une tierce personne;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'établir la politique suivante en ce qui a trait aux appareils électroniques :

- 1) Lors de la fin du mandat du maire, ce dernier ou cette dernière pourra conserver tout appareil électronique (portable, tablette et/ou téléphone intelligent) qui lui aura été fourni durant son mandat;
- 2) Lors de la fin d'emploi d'un employé, ce dernier ou cette dernière pourra conserver la tablette et/ou téléphone qui lui aura été fourni durant son emploi.

Adoptée

## **2. Sécurité publique**

## **3. Transport routier et hygiène du milieu**

**2018-01-20**

### **Mandat à Akifer pour la réalisation d'un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2018**

Attendu que le puits P-1 représente la principale source en eau potable de la municipalité et qu'il est exploité en mesurant quotidiennement le volume d'eau pompé sans tenir compte de l'abaissement du niveau d'eau dans le puits et du volume disponible dans l'aquifère;

Attendu que les puits P-2 et P-3 sont exploités de façon sporadique et qu'ils sont maintenant munis de compteurs;

Attendu qu'un programme de gestion d'aquifère permettrait d'effectuer un suivi du rendement des puits, des fluctuations de la nappe d'eau exploitée et potentiellement d'identifier la cause possible de problèmes de contamination;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Akifer pour réaliser un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2018. Ce programme au coût de 2 438,00 \$, taxes en sus, est décrit plus amplement dans une offre de service signée par M. Yves Garneau, ingénieur.

Adoptée

## **4. Urbanisme et développement du territoire**

**2018-01-21**

### **Appui à la demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'autoriser, dans le cadre d'une dérogation, la reconstruction en zone inondable du pont P-06193 (Delisle)**

**CONSIDÉRANT** que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports planifie reconstruire la structure P-01693 située sur la rue du Lac-Vert et surplombant la rivière Blanche sur le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

**CONSIDÉRANT** que les travaux relatifs à la reconstruction de cette structure sont localisés dans une zone à risque d'inondation à cote indéterminée;

**CONSIDÉRANT** que le document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf prévoit que certains travaux peuvent être autorisés à titre exceptionnel par la MRC dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire;

**CONSIDÉRANT** que les travaux visant la reconstruction d'un ouvrage destiné à des fins publiques sont admissibles à une telle dérogation;

**CONSIDÉRANT** que le projet rencontre les critères d'acceptabilité d'une dérogation apparaissant à l'annexe 2 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Il est proposé par M. Jason Gauvin Landry  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la demande du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la MRC de Portneuf de modifier son schéma d'aménagement afin de permettre, au moyen d'une dérogation, la reconstruction en zone inondable du pont P-06193 (Delisle).

Adoptée

**2018-01-22**

**Appui à la demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'autoriser, dans le cadre d'une dérogation, la reconstruction en zone inondable du pont P-06194 (Borgia)**

**CONSIDÉRANT** que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports planifie reconstruire la structure P-06194 située sur la rue du Lac-Vert et surplombant la rivière Blanche sur le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

**CONSIDÉRANT** que les travaux relatifs à la reconstruction de cette structure sont localisés dans une zone à risque d'inondation à cote indéterminée;

**CONSIDÉRANT** que le document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf prévoit que certains travaux peuvent être autorisés à titre exceptionnel par la MRC dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire;

**CONSIDÉRANT** que les travaux visant la reconstruction d'un ouvrage destiné à des fins publiques sont admissibles à une telle dérogation;

**CONSIDÉRANT** que le projet rencontre les critères d'acceptabilité d'une dérogation apparaissant à l'annexe 2 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la demande du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la MRC de Portneuf de modifier son schéma d'aménagement afin de permettre, au moyen d'une dérogation, la reconstruction en zone inondable du pont P-06194 (Borgia).

Adoptée

## **5. Loisirs et services à la collectivité**

**2018-01-23**

**Participation au *Cocktail des Chefs* au profit des œuvres du Club Lions de Saint-Raymond**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer au *Cocktail des Chefs* au profit des œuvres du Club Lions de Saint-Raymond qui se tiendra le samedi 17 mars 2018 par l'achat d'une carte individuelle au coût de 85 \$.

Adoptée

**6. Période de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h25.

---

Andrée St-Laurent, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière